

A Rennes, le 26 août 2022

Suspension du décret protégeant les dénominations des produits d'origine animale : le lobby vegan derrière Protéine France fait-il la loi ?

La suspension par le Conseil d'Etat du décret visant à protéger les dénominations traditionnelles des produits d'origine animale : steak, lardons, œuf, omelette ou galantine, à la suite du recours de Protéine France, est une attaque frontale à la culture alimentaire française. Elle démontre la perméabilité des instances politiques françaises au discours vegan porté par des associations militantes, au détriment de la réalité des produits et de la bonne compréhension par le consommateur français.

Les producteurs de viande de Bretagne (UGPVB) demandent aux décideurs politiques français de :

- prendre les dispositions claires pour que ce décret soit mis en œuvre, sans ambiguïté et dans les plus brefs délais,
- prévenir les usages détournés et trompeurs des dénominations traditionnelles pour les produits végétaux et avatars de viandes, cultivés à partir de cellules souches

Suspension du décret protégeant les dénominations des produits carnés, pourtant gage de transparence pour le consommateur

En juin 2022, l'UGPVB, association regroupant les organisations de producteurs de viande de l'Ouest de la France, s'était félicitée de la publication du décret visant à protéger les dénominations traditionnelles des produits carnés, qui ont un sens évident pour les consommateurs tant du point de vue nutritionnel, que gastronomique et culturel.

Ce décret, prévu par la loi relative à la transparence sur les produits agricoles et alimentaires (2020), permet de **marquer la distinction entre les produits d'origine animale (steak, lardons, œuf, omelette ou galantine) et les produits transformés présentés comme des alternatives vegan à ces aliments.** C'est un gage de transparence qui a pour unique objet de faciliter la bonne compréhension par le consommateur des produits qu'il achète et mange.

Un décret attaqué par les promoteurs du véganisme pour pousser leur idéologie et semer la confusion auprès des consommateurs

À l'inverse, certains ont vu dans le combat contre ce décret l'occasion de pousser leurs pions au bénéfice d'une idéologie végane et au mépris de la bonne information du consommateur.

On peut s'interroger pourquoi au creux de l'été, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre ce décret, à la suite du recours de l'association Protéine France. **Une telle décision témoigne-t-elle de la perméabilité de la plus haute institution française aux thèses véganes**, en dépit de la réalité des aliments considérés (un lardon est un morceau de porc, non pas concentré protéique !), de nos traditions alimentaires et de notre patrimoine gastronomique national ?

Mais cet acharnement à vouloir semer la confusion dans l'esprit du consommateur de la part des associations véganes nous interroge également : **alors qu'elles ne cessent de dénoncer la consommation de steaks ou de lardons, pourquoi veulent-elles à tout prix utiliser ces mêmes qualificatifs pour nommer les produits végétaux ?** N'est-ce pas la reconnaissance du succès de ces produits alimentaires traditionnels auprès des Français et de la volonté de ces associations militantes de les tromper pour les empêcher d'en consommer, au mépris de toute légalité ?

Détourner ces mentions à des fins marketing, c'est aussi faire le lit du **business des compléments alimentaires pour les consommateurs carencés, business dont les intérêts sont très bien représentés à Protéine France.**

Les promoteurs du véganisme en France, des militants très organisés qui bénéficient d'une oreille attentive au plus haut niveau de l'Etat

Le recours contre le décret de protection des dénominations des produits carnés nous interroge : qui se cache derrière l'association Protéine France ? **Sous couvert d'un combat respectable et affiché "POUR" le renforcement de l'indépendance protéique de la France, Protéine France mènerait-elle en toute discrétion, un combat "CONTRE" l'élevage et les filières animales ?**

L'UGPVB a pris connaissance avec satisfaction du positionnement du groupe AVRIL, de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs, qui dénoncent le recours de Protéine France, et compte sur le soutien de la Coopération Agricole.

Les Organisations de Producteurs de viandes de Bretagne alertent les pouvoirs publics sur l'attaque en règle de la culture alimentaire française. Les organisations véganes françaises sont les idiots utiles de la foodtech US qui, en déstabilisant la gastronomie française, d'une part, l'agriculture et l'élevage traditionnels, d'autre part, ne font que se préparer un marché sur-mesure : celui de la viande cellulaire.

Avec cette nouvelle saga estivale de « L'aile ou la cuisse », face à la viande factice de TRICATEL, les Organisations de Producteurs de viandes sont aux côtés du gastronome Charles Duchemin.

Contact : Jacques CROLAIS - 06 30 67 75 05